



Département de l'Isère
MAIRIE DE GONCELIN
38570

☎ 04 76 71 78 75 · 📠 04 76 71 79 12

Séance du Conseil Municipal du
Jeudi 11 Avril 2019 à Goncelin

- COMPTE-RENDU -

L'an deux mil dix-neuf, le 11 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de GONCELIN régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la Présidence de Madame Françoise MIDALI, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents : 11

Nombre de votants : 15 (4 pouvoirs)

Date de la convocation : 05 avril 2019.

Etaient présents : Françoise MIDALI (Maire), Gilles LAMAND, Valérie TACCHINI, Philippe HENRY, Odile NUCCI, Frédéric GLAREY, Joëlle BRUNET-MANQUAT, Jacques RABIET, Martine BRUNET-MANQUAT, Frédéric VIGOURT, Geneviève GRISOLLET.

Pouvoirs : Michèle LAVOISIER à Philippe HENRY, Sacha SINKA à Gilles LAMAND, Marijo THOMASSON à Odile NUCCI, Jean LEPLAN à Geneviève GRISOLLET.

Secrétaire de séance : Valérie TACCHINI.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal.**

1. **Délibération 2019-017** : Approbation du Compte de Gestion communal 2018 ;
2. **Délibération 2018-018**: Approbation du Compte Administratif du budget communal 2018 ;
3. **Délibération 2018-019** : Affectation du résultat de fonctionnement du Compte Administratif 2018 de la commune ;
4. **Délibération 2018-020** : Vote des taux des trois taxes directes locales ;
5. **Délibération 2018-021** : Vote du budget communal 2019 ;
6. **Délibération 2019-22** : Régularisation de création d'un poste d' « Animatrice de RAM » au grade d'Assistant Socio-Educative à temps non complet (40%) ;
7. **Délibération 2019-23** : Autorisant le recrutement de vacataires (Etudes dirigées) ;
8. **Délibération 2019-024** : Dégrevement sur les factures d'Eau Potable et d'Assainissement ;
9. **Délibération 2019-025** : Demande de financement au SEDI pour des travaux d'Eclairage public dans le parc de loisirs ;

- **Questions diverses.**

Madame le Maire déclare à 20H30, la séance du Conseil Municipal ouverte et remercie les participants.
 4 pouvoirs sont déclarés. (Jean LEPLAN à Geneviève GRISOLLET, Sacha SINKA à Gilles LAMAND, Marie-Jo THOMASSON à Odile NUCCI, Michèle LAVOISIER à Philippe HENRY).

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 Mars 2019 :

Après une mise au vote, le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération 2019-017 : Approbation du Compte de Gestion communal 2018 :

Considérant que les écritures du Compte de Gestion dressé par Madame Eliette LE COZ du 01/01/2018 au 02/04/2018 et Monsieur Patrick MAYNE, du 03/04/2018 au 20/02/2019, Trésoriers et receveurs Municipaux sont en tous points conformes aux écritures du Compte Administratif 2018, **le Compte de Gestion 2018 est approuvé à l'unanimité par le conseil Municipal.**

2. Délibération 2018-018: Approbation du Compte Administratif du budget communal 2018

Madame le maire sort de la salle durant l'approbation du Compte-administratif et propose de passer la Présidence durant son absence à Monsieur Frédéric GLAREY, Adjoint aux Finances. Cette proposition est retenue par l'assemblée délibérante.

Entendu le rapport de Monsieur Frédéric GLAREY, **le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote et arrête :**

- les résultats définitifs du Compte Administratif du budget Communal 2018, tels que résumés ci-dessous :

	<u>Section de Fonctionnement</u>	
	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		660 003,71
Opérations de l'exercice	<u>2 272 782,99</u>	<u>3 582 493,63</u>
	2 272 782,99	4 242 497,34
	Excédent	1 969 714,35
	<u>Section d'Investissement</u>	
	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	891 584,55	
Opérations de l'exercice	<u>1 526 561,01</u>	<u>2 380 150,67</u>
	2 418 145,56	2 380 150,67
	Déficit	- <u>37 994,89</u>
	Résultat de l'exercice	1 931 719,46

Les principales dépenses d'investissement par opération sur l'année 2018, sont les suivantes :

- Eglise : 55 827,60 € (rénovation du chœur)
- Gymnase : 83 650,23 € (remplacement de la chaudière)
- Route de Sollières : 81 793,32 € (suite à éboulement / tempête Eléonor)
- Voirie du Bourg : 146 008,26 € (enfouissement réseaux Rue du pont du Chanet)
- Réseaux électriques : 100 142,66 € (rue du Pont du Chanet, Rue de la Digue et Rue du Moulin)
- Pôle Petite Enfance : 114 673,00 €
- Parc loisirs + City Stade : 498 198,42 €

Vote du Compte-Administratif 2018 : UNANIMITE des membres présents.

Retour de Madame le Maire.

3. Délibération 2018-019 : Affectation du résultat de fonctionnement du Compte Administratif 2018 de la commune

Considérant que l'excédent de recettes de fonctionnement réalisé en 2018 au Compte Administratif de la commune s'élève à un million neuf cent soixante-neuf mille sept cent quatorze Euros et trente-cinq centimes (1 969 714,35 €), et que conformément à l'instruction de la M14, il convient d'affecter ce résultat.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'affecter une partie de l'excédent 2018, soit : trente-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Euros et quatre-vingt-neuf centimes (**37 994,89 €**) au compte **1068**.

- Et le reste, soit un million neuf cent trente-et-un mille sept cent dix-neuf Euros et quarante-six centimes (**1 931 719,46 €**) en report à nouveau au compte **002**.

4. Délibération 2018-020 : Vote des taux des trois taxes directes locales

Le Conseil Municipal a **décidé, à l'unanimité**, de voter les taux des trois taxes directes locales, sans augmentation, de la manière suivante :

- **taxe d'habitation : 8.00 %**
- **taxe foncier bâti : 14.30 %**
- **taxe foncier non bâti : 98.28**

5. Délibération 2018-021 : Vote du budget communal 2019

Le Budget Primitif 2019 de la Commune de Goncelin, présenté par Monsieur Frédéric GLAREY, Adjoint aux Finances est fixé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes : 5 105 289,46 Euros
Dépenses : 5 105 289,46 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes : 3 169 031,15 Euros
Dépenses : 3 169 031,15 Euros

Les principales dépenses d'Investissement sont prévues sur les opérations suivantes :

- Forêt : 75 500 € (réfection route de Ruche)
- Ecole élémentaire : 32 000 € (accessibilité)

• Eglise :	200 000 €	(2 ^{ème} tranche de Restauration des collatéraux Nord et Sud)
• Gymnase :	137 600 €	(reprise toiture, sécurisation accès toiture, peintures et sols)
• Travaux divers :	247 500 €	(solde Pont du Chanet, Signalétique, mobilier urbain, éclairage public, lavoir de la tannerie etc.)
• Gendarmerie :	116 000 €	(remplacement d'ouvrants, de radiateurs, reprise sol souple escaliers etc.)
• Hôtel de ville :	300 000 €	(phase Etude – Marché de maîtrise d'œuvre)
• Bayard :	32 500 €	(climatisation)
• Pôle Petite Enfance :	107 000 €	(solde des marchés)
• Médiathèque :	32 000 €	(aménagement salle 1 ^{er} étage)
• Parc Loisirs et City Stade :	203 000 €	(aménagement paysager, mobilier urbain, parcours de santé, éclairage public).

Vote du Budget Primitif 2019 : 13 voix POUR – 2 ABSTENTIONS (J. LEPLAN et G. MONTMAYEUL)

6. Délibération 2019-22 : Régularisation de création d'un poste d' « Animatrice de RAM » au grade d'Assistant Socio-Educative à temps non complet (40%)

Vu le départ de Madame Cécile DUFAYARD, animatrice du RAM de Goncelin au 31 juillet 2016, Vu la publication et la vacance d'emploi n° 03816059482 publiées sur le site Territorial et en Préfecture de l'Isère, Vu l'arrêté n° 2016-007 en date du 20 juillet 2016, visé par les services de la Préfecture en date du 28 juillet 2016,

Sur demande des services de la Trésorerie du Touvet, il s'avère que la Commune de Goncelin doit prendre une délibération de régularisation de création d'un poste d' « Animatrice du RAM » au grade d'Assistant Socio-Educative à temps non complet (40%), à compter du 1^{er} septembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la création d'un poste d' « Animatrice du RAM » au grade d'Assistant Socio-Educative à temps non complet (40%), à compter du 1^{er} septembre 2016.

7. Délibération 2019-23 : Autorisant le recrutement de vacataires (Études dirigées)

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les Collectivités Territoriales peuvent recruter des vacataires. Mais, trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- Rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter des vacataires pour effectuer les études dirigées pendant toute la période scolaire.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée :

- Sur la base d'un taux horaires d'un montant brut de 15 Euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal :

Autorise

- Madame le Maire à recruter des vacataires pendant toute la période scolaire.

Fixe

- La rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 15 € et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Donne

- Tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

8. Délibération 2019-024 : Dégrevement sur les factures d'Eau Potable et d'Assainissement

Suite à une fuite d'eau survenue sur son compteur de leur maison située à Fontcouvert d'en Haut, Monsieur BESSON Aurélien et Madame RICHARD Fanny ont reçu une facture en date du 1^{er} août 2018 de notre gestionnaire d'eau potable, d'un montant de 458.37 € correspondant à une consommation de 298 m³ – 20 m³ (acompte) = 278 m³. Cette fuite ayant été constatée par notre gestionnaire du réseau d'eau potable, Madame le Maire propose à l'assemblée d'appliquer un dégrèvement pour cette facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accorde, à l'unanimité un dégrèvement à Monsieur BESSON Aurélien et Madame RICHARD Fanny sur leur facture d'eau (Eau potable et Assainissement) d'Août 2018 et décide de ramener leur consommation à 60 m³ (consommation moyenne constatée pour une famille sur 6 mois).

9. Délibération 2019-025 : Demande de financement au SEDI pour des travaux d'Eclairage public dans le parc de loisirs

Monsieur Jacques RABIET, Délégué aux travaux et représentant de la commune au SEDI informe l'assemblée que le SEDI finance les travaux d'Eclairage Public au titre du retour de la redevance R2.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal :

- **Accepte** la réalisation des travaux pour le projet de création d'Eclairage (mise en place de luminaires LED de marque WE-EF) au sein du parc de loisirs, pour un coût estimatif de : 32 974.21 € HT.
- **Autorise** le Maire de Goncelin à présenter une demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'amélioration de l'Eclairage Public.
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le SEDI.

- Questions diverses.

- **Eglise** : Les travaux de la 2^{ème} tranche de réhabilitation ont démarré le 1^{er} avril 2019. Les 3 toiles ont été déposées et emmenées en atelier par Mesdames Caroline SNYERS et Claire BIGAND. Monsieur RABIET précise qu'un agrandissement d'une des toiles sera nécessaire pour retrouver l'ensemble de l'œuvre. Ceci sera traité par un avenant au lot n°02.
Cette semaine les échafaudages ont été montés dans le collatéral Nord par l'entreprise BUTY.
Les travaux de restauration des décors muraux commenceront dès la semaine prochaine.
- **Place du Petit Breuil** : Les travaux de rénovation du muret avec re-jointement démarreront prochainement.
- **Epicerie** : Ouverture prévue le Vendredi 26 Avril 2016.
Un pot de bienvenue aux repreneurs du commerce sera organisé par la municipalité avec les Elus et tous les commerçants de Goncelin, le Mercredi 17 Avril 2019 à 19h00 en mairie.
- **Prochaines manifestations :**
 - *Dimanche 28 Avril 2019* : Rassemblement et défilé de véhicules anciens organisés par l'association « Les Belles Mécaniques 738 » ;
 - *WE des 04 et 05 Mai 2019* : Vogue de Goncelin ;
 - *Dimanche 12 Mai 2019* : Manifestation « Une journée aux jardins » organisée par l'association Le RIF ;
 - *Samedi 18 Mai 2019* : Journée Country au Gymnase ;
 - *Samedi 25 Mai 2019* : le « Rallye -Motos » de l'Association des Paralysés de France (APF) traversera et fera une halte à Goncelin entre 10h25 et 11h05. Entre 150 et 200 motos sont attendues. L'APF vendra à cette occasion des brioches au profit de leur association ;

- *Samedi 08 et dimanche 09 Juin 2019* : Week-end répétition des « Voix Timbrées » au Gymnase ;
 - *Samedi 15 Juin 2019* : Fête du Sou des écoles ;
 - *Samedi 22 Juin 2019* : Fête de l'Eté ;
A cette occasion, Madame le Maire propose que soit organisée l'inauguration du « Parc de loisirs ». Elle souhaiterait également que toutes les Associations de Goncelin soient associées au projet. Une implication de tous les Elus est demandée par Madame Le Maire.
 - *Dimanche 14 Juillet 2019* : Fête Nationale ;
Madame le Maire expose à l'assemblée le plan de tir du Feux d'artifice du 14 Juillet qui sera tiré par l'entreprise PANDORA Pyrotechnie.
- **Déchets** : Implantation des Points d'Apport Volontaire (PAV) ;
Actuellement à l'étude par la Communauté de Communes, une commission de 6 personnes est créée pour réfléchir sur les sites d'implantation des PAV (Françoise MIDALI, Philippe HENRY, Jacques RABIET, Frédéric VIGOURT, Martine BRUNET-MANQUAT et Odile NUCCI).
RDV le Samedi 11 Mai 2019 à 9h00 devant la Mairie pour faire le tour du territoire communal.

 - **Elections Européennes** : Dimanche 26 Mai 2019 de 8h00 à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 22 h 30.

Le Maire,
Françoise MIDALI

